

Réunion du Conseil Municipal

Du 28 octobre 2022 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 20 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Absents : Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, excusés, Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Modification du RIFSEEP suite à l'avis du Comité technique
- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2022/2023 : autorisation de signature
- Comptabilité - passage de la nomenclature M14 à la M57 en 2024 : expérimentation à compter du 1er janvier 2023
- Programme des coupes de bois pour 2023 en forêts relevant du Régime Forestier
- Tarifs 2023
- Préparation des fêtes de fin d'année
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 27 septembre 2022.

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Modification du RIFSEEP suite à l'avis du Comité technique

Le maire rappelle que lors de sa séance du 2 août dernier, le conseil a validé la proposition de modification du RIFSEEP par l'attribution de l'IFSE à la filière technique et la mise en œuvre du CIA. Il fait savoir qu'il a saisi le comité technique pour avis sur ces propositions de modification du RIFSEEP et que ce dernier a émis un avis favorable.

Il demande donc au conseil de valider définitivement ces propositions.

Le conseil valide définitivement les propositions faites en séance du 2 août 2022.

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2022/2023 : autorisation de signature**

Le maire rappelle au conseil l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

La commune de Chaudes-Aigues propose que la participation soit de 900 euros par enfant pour l'année scolaire 2022/2023 (3 élèves sont concernés soit 2 700 € de participation).

Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation.

Le conseil municipal accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2021/2022, la somme de 900 € par élève et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Comptabilité - passage de la nomenclature M14 à la M57 en 2024 : expérimentation à compter du 1er janvier 2023**

Dans le cadre du changement de comptabilité en 2024 – passage de la M14 à la M57, Le maire fait savoir que Mme MOTTAIS, Comptable public, a sollicité la commune afin que le secrétariat expérimente cette nouvelle comptabilité dès le 1^{er} janvier 2023.

Il demande au conseil l'autorisation pour le passage en M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

Le conseil autorise le passage en M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Programme des coupes de bois pour 2023 en forêts relevant du Régime Forestier**

Le maire présente le programme des coupes de bois prévu pour 2023 par l'ONF dans les forêts de la commune bénéficiant du régime forestier à savoir :

- Forêt de Bezenchat, coupe d'amélioration en parcelle 16 U

Il propose au conseil de valider le programme des coupes, proposé par l'ONF.

Le conseil valide le programme des coupes proposé par l'ONF et demande que soit rajoutée la parcelle nouvellement acquise par la commune au Tailladis.

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Tarifs 2023

Le maire propose au conseil de faire le point des différents tarifs appliqués aux contribuables (Redevance eau, Redevance assainissement, tarifs du camping, location salle et vente de concessions au cimetière) et de les modifier si nécessaire.

Le conseil décide de modifier les tarifs suivants :

- Redevance eau
- *Location compteur 50 €*
- *1^{ère} tranche 0.85 € le m³*

- Camping
- *5.00 € par jour pour le branchement EDF*

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Préparation des fêtes de fin d'année

Le Maire fait savoir qu'il y a lieu de commencer à préparer les fêtes de fin d'année (arbre de Noël + repas ...).

Le conseil décide :

- *d'offrir un bon d'achat de 25€ pour les enfants de 10 ans et moins, à valoir chez King Jouets à Saint-Flour.*
- *de faire le repas de fin d'année le samedi 17 décembre.*

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Questions diverses

- Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome Saint-Flour Coltines : lecture des nouveaux statuts qui sont validés par le conseil municipal.

- Location du garage du camping : accord du conseil pour le louer du 1/11/2022 au 30/04/2023 à M. Charondière pour un loyer de 30€ par mois.

- Il est décidé d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6h du matin.

- Le conseil décide de solliciter un devis pour la réfection de la desserte du lieu-dit Sandoulière afin de pouvoir déposer une demande de financement en DETR.

- Le conseil décide d'adopter la motion sur les finances locales proposée par l'AMF.

- Olivier GUILBOT est désigné correspondant incendie et secours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,
(Absent excusé)

Pierre-Baptiste FABRE,
(Absent excusé)

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,
(Absent)

Cécile MONTEIL